

Remplacement et extensions ordinaires du réseau RECOLTE pour l'exercice 2004

Préavis n° 2003/52

Lausanne, le 23 octobre 2003

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 900'000 francs pour couvrir les frais de remplacement et d'extensions des réseaux téléphonique et informatique de l'administration communale durant l'exercice 2004.

2. Préambule

Par extensions ordinaires, il faut entendre l'ensemble des travaux accomplis annuellement sur les réseaux téléphonique et informatique et qui peuvent se résumer comme suit :

- remplacement d'équipements obsolètes ou de capacité insuffisante;
- modification et extension du câblage structuré dans les bâtiments;
- nouvelles connexions de bâtiments;
- intégration de lignes téléphoniques au réseau interne 315 xx xx.

3. Situation au 24 juillet 2003 du crédit accordé par le Conseil communal pour les extensions ordinaires 2003

Rubrique	Crédit voté	Engagé
Extension des sites et des installations	402'000.—	382'385.—
Extension du réseau téléphonique interne	203'000.—	202'086.—
Remplacement d'équipements	172'000.—	140'795.—
Prestations de tiers	130'000.—	94'157.—
Total	907'000.—	819'423.—

À la date du 17 octobre 2003, les principales extensions réalisées sont les suivantes :

- migration de quatre centraux téléphoniques classiques en téléphonie IP;
- raccordement par fibres optiques de trois sites;
- raccordement informatique et téléphonique de onze sites secondaires;
- intégration au réseau téléphonique interne de sept sites secondaires;
- déploiement d'un site pilote pour valider la nouvelle architecture du réseau;
- déploiement de services étendus de voix sur IP au contrôle des habitants;
- raccordement par fibres optiques de quatre sites et achèvement de la connexion d'une dizaine de sites du sud de la ville (Bourdonnette, Musée romain de Vidy, cimetières, etc.).

Il est prévu d'effectuer les travaux suivants, d'ici la fin de l'exercice en cours :

- déploiement de la messagerie intégrée;
- modification de l'architecture du réseau afin d'en améliorer la stabilité;
- renouvellement de commutateurs Ethernet de première génération;
- mise en place de la gestion et de la sécurité du réseau sans fil.

4. Économies escomptées

Le raccordement informatique à RECOLTE des sites de l'administrations, couplé au déploiement de la téléphonie sur IP permettent d'utiliser le même réseau pour l'acheminement de la voix et des données. Ceci diminue sensiblement les dépenses en matière de location de lignes et de maintenance des centraux téléphoniques. De plus lors des déménagements de services de l'administration, la connexion des téléphones IP se s'effectue comme celle des micro-ordinateurs, sans coûteuses interventions sur le câblage. Le raccordement au 315 xx xx rend gratuites les communications internes.

Concrètement, la diminution prévue des frais de location de lignes et de maintenance des centraux est la suivante :

2003	89'000.—
2004	63'000.—

5. Extensions ordinaires 2004

La réalisation des extensions est tributaire de :

- la mise en production de nouvelles applications informatiques;
- la construction ou de la rénovation de bâtiments ainsi que des déménagements;
- la possibilité d'intégrer de nouveaux bâtiments dans le réseau téléphonique interne;
- l'opportunité de profiter des travaux de réaménagement de la voirie et des modifications apportées aux différents réseaux des Services industriels afin d'installer de nouvelles liaisons par fibres optiques.

La municipalité sollicite de votre conseil les crédits suivants, en précisant toutefois qu'elle renonce à présenter une liste exhaustive des travaux prévus, sachant, par expérience et comme en font foi les explications ci-dessus, qu'une planification détaillée serait très aléatoire :

Extension des sites et des installations	335'000.—
Intégration de nouveaux sites	145'000.—
Migration de centraux téléphoniques RECOLTE	117'000.—
Extension du réseau téléphonique interne	164'000.—
Remplacement d'équipements	79'000.—
Prestations de tiers	<u>60'000.—</u>
Total	<u>900'000.—</u>

Un montant de 900'000 francs figure à ce titre au plan des investissements pour l'année 2004.

6. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis n° 2003/52 de la Municipalité, du 23 octobre 2003;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 900'000 francs pour couvrir les frais de mise à jour et d'extension du réseau communal lausannois de télécommunications RECOLTE;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissement y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sur les comptes No 1500.0.390.2 et 1500.0.331.0.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche